



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE  
APPEL D'OFFRES DE CONCEPTEURS**

**REHABILITATION DU STADE BOIS CHAUDAT à KOUROU**

**Marché public de Maîtrise d'oeuvre privée – CPV : 71200000**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

**Maître d'Ouvrage**

Mairie de KOUROU  
30 avenue des Roches  
97 310 KOUROU  
Téléphone : 0594 22 31 31  
Télécopie : 0594 22 31 30

**Mandataire**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès - BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation du marché**

Marché de Maîtrise d'oeuvre sur appel d'offres ouvert (articles L.2124-2-1° et L.2431-1 du Code de la commande publique).

**3. Objet de la consultation**

Mission globale de Maîtrise d'oeuvre Bâtiment et VRD pour la réhabilitation du stade Bois-Chaudat, au coeur de Kourou.

**4. Contenu de la mission qui sera confiée à l'attributaire**

Mission de base portant sur les ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, définie aux articles R2431-5, R2431-19 à R2431-23 et R2431-24 à R2431-31 du Code de la commande publique (titre III - livre IV – 2ème partie).

Missions complémentaires (article R2431-15 & R2431-19) : plans de principe d'EXE pour les lots techniques permettant d'aboutir à un DPGF qui servira de base pour le chiffrage des entreprises dans le DCE & études de diagnostic permettant d'établir un état des lieux.

Le contenu des éléments de mission est conforme aux dispositions de l'annexe 20 du Code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé).

**5. Caractéristiques principales**

L'ouvrage comprend des tribunes, une piste d'athlétisme, un terrain de foot, un terrain annexe de handball, un local de stockage, un mur d'enceinte et des parkings extérieurs.

L'ensemble de l'ouvrage a été désamianté de sorte qu'il ne reste plus rien des anciens locaux sous les tribunes.

Le projet consiste à rénover l'équipement de façon notamment à le mettre aux normes sportives (éclairage, loges) sanitaires (vestiaires et sanitaires) et d'accessibilité (depuis les parkings et en tribune), ainsi qu'à remettre en état des éléments détériorés (structure, couverture, mur d'enceinte)

- Le coût prévisionnel des travaux de Bâtiment et de VRD est estimé à 2,5 M€,
- Date prévisionnelle de début des prestations : 3ème trimestre 2022,
- Date prévisionnelle de commencement des travaux : 3ème trimestre 2023
- Mode de dévolution des marchés de travaux : entreprises en corps d'état séparés

## **6. Modalités de financement – paiement**

Financement : fonds propres du Maître d'Ouvrage.

Paiement : délai global de 30 jours, virement bancaire par le Mandataire SIMKO

## **7. Conditions de participation**

La prestation est réservée à une profession particulière : Maîtrise d'oeuvre privée (articles L2430-1 à L2432-2 du Code de la commande publique).

Capacité économique et financière, technique et professionnelle : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

La consultation est ouverte à des soumissionnaires se présentant seuls ou en groupement dans les conditions énoncées au règlement de la consultation. Dans tous les cas, les compétences exigées sont obligatoires et devront être exprimées dans le dossier de candidature sous peine d'exclusion.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les documents décrits dans les documents de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française.

Le délai d'engagement est de 120 jours.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

## **8. Réception des offres**

Les offres doivent être transmises uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **9. Délai de remise des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 24 juin 2022 à 12h00 (heure de Guyane)**

## **10. Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

## **11. Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend :

- un programme technique et son annexe,
- un carnet de plans de l'existant,
- les diagnostics techniques,
- le Règlement de la Consultation,

- l'Acte d'Engagement et son annexe decomposition de la mission et de la rémunération,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Il sera disponible gratuitement sur le profil acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com>

## **12. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur susmentionné.

## **13. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Administratif de Cayenne – Greffe du Tribunal : 7, rue Schoelcher – 97305 CAYENNE – Téléphone : 0594 25 49 70 – Fax : 0594 25 49 71 – Courriel : [greffe.ta-cayenne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cayenne@juradm.fr) .

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel : recours possible avant la conclusion du contrat (articles 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile)
- référé contractuel : recours possible après la conclusion du contrat au plus tard au 31<sup>e</sup> jour suivant la publication de l'avis d'attribution. En l'absence de publication ou de notification du marché, le recours peut être formé jusqu'à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. (articles 11 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-3 du code de procédure civile)

## **14. Organes de publication**

- . JOUE
- . BOAMP n° 22-73699
- . Site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence » .
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

## **15. Date d'envoi de l'avis à la publication**

Le 23 mai 2022